

Foyer de la Bretauche EHPAD à Chablis

Appel à candidature en vue de mandat de gestion

Préambule : L'ARS Bourgogne Franche-Comté et le Conseil Départemental de l'Yonne ont accordé au CCAS de Chablis une autorisation de fonctionnement du Foyer de la Bretauche EHPAD à Chablis. Le CCAS souhaite confier la gestion de cet EHPAD à un mandataire en se rapprochant d'un gestionnaire confirmé, dans le cadre d'un projet de modernisation de son site, par la mise en place d'un mandat de gestion.

La structure dispose de 80 places d'hébergement permanent.

Les locaux sont en partie la propriété d'un bailleur social (sauf local jardin et poubelle ainsi que le local de stockage) qui prévoit des travaux sans impact sur les charges locatives.

1. Le gestionnaire

Par cette volonté d'adossement, le CCAS souhaite s'appuyer sur l'expertise administrative, managériale et financière d'une structure disposant d'une stature suffisante pour développer un projet de service dans le cadre d'évolutions nécessaires de l'accueil des personnes âgées. Elle pourra ainsi asseoir un pouvoir de direction reçu du conseil d'administration à valoir en interne vis-à-vis des relations externes.

2. Les attentes

Cette volonté s'inscrit dans un projet de modernisation du site que le CCAS, locataire, ne peut raisonnablement assumer tout seul tant sur le plan juridique que financier.

Une mutualisation des tâches administratives et d'encadrement est également à envisager. Au terme du mandat de gestion, le CCAS confiera le transfert de l'agrément à une structure ayant le statut privé associatif sous réserve de l'aval de l'ARS et du Conseil Départemental.

Contexte de réalisation du mandat :

- Date souhaitée : 01/01/2020
- Volonté du conseil d'administration de maintenir une activité d'offre d'hébergement de personnes âgées du Chablisien.
- Le candidat devra partager les valeurs du CCAS en faveur des personnes âgées

- Respect d'un tarif cohérent en vigueur jusqu'à ce jour
- Continuité de la prise en charge à l'aide sociale
- Projet d'amélioration de la prise en charge structurelle
- Respect de l'accompagnement du personnel et mise en place d'un directeur(trice) à plein temps

3. Le mandat

- La durée du mandat : 1 an reconductible par tacite reconduction si nécessaire, dans l'attente du transfert de l'agrément
- La rupture du mandat : non réalisation des objectifs ou non-respect des obligations du contractant.

4. Les candidatures

Les candidatures devront être adressées à la mairie de Chablis dans le délai d'un mois à compter de la parution sur le site de la commune de chablis, **soit le 28 Novembre 2019 à 12h**. La diffusion sera également faite sur les sites de l'ARS et du Conseil Départemental.

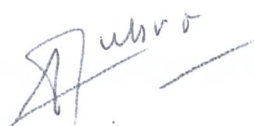
Fait à :

Chablis

Le :

24-10-2019

Pl. Sa Présidente,



CCAS de Chablis

